

Défense nationale Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

INVITA	TION TO	OUALIFY	

INVITATION À SE QUALIFIER

RETURN RESPONSES TO / RETOURNER LES RÉPONSES À:

<u>TransportationContracting@forces.gc.ca</u>

Attention to /À l'attention de: Andrew Desrochers

Title / Titre:	Solicitation No / No de l'invitation:			
Rail Transportation Services in support of the Exercise				
MAPLE RESOLVE 23/ Services de transport ferroviaire en	W2023-R002F/A			
appui à l'exercice MAPLE RESOLVE 23				
Date of Solicitation / Date de l'invitation:				
7 December 2022 / 7 décembre 2022				
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à:				
TransportationContracting@forces.gc.ca				
Attention to /À l'attention de: Andrew Desrochers				
Telephone No. / Nº de téléphone:	FAX No / No de fax:			
613-614-0319	N/A			
Destination:				
See herein - Voir ci-inclus				

Delivery required / Livraison exigée:	Delivery offered / Livraison proposée:			
See herein - Voir ci-inclus				
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:				
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne				
autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):				
Name / Nom:	Title / Titre:			
	-			
a.	7			
Signature:	Date:			

Solicitation Closes / L'invitation prend fin:

At / à : 14:00 Eastern Standard Time (EST) / 14:00 heure normal de l'est (HNE)

On / le : 21 December 2022 / 21 décembre

2022



TABLE DES MATIÈRES

1. Renseignements généraux		3
1.1 Définitions	3	
1.2 Introduction	3	
1.3 Aperçu du projet et de la portée du processus concurrentiel	4	
1.4 Aperçu du processus d'approvisionnement prévu	4	
2. Instructions à l'intention des répondants		. 4
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	4	
2.2 Questions, commentaires et communications	6	
2.3 Présentations des réponses	6	
2.4 Droits du Canada	7	
3. Préparation et présentation d'une réponse		7
3.1 Langue pour les communications à venir	7	
3.2 Contenu de la réponse	7	
4. Processus d'évaluation des réponses		8
4.1 Évaluation des qualifications du répondant	8	
4.2 Déroulement de l'évaluation	8	
4.3 Critères de qualification de base	8	
ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION OBLIGATOIRES		.10
ANNEXE B -FORMULAIRE 1. FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE		.11

Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement pour les services de transport ferroviaire en appui à l'exercice MAPLE RESOLVE 23

1. Renseignements généraux

1.1 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent pour les besoins de cette Invitation à se qualifier (ISQ):

- a) « Opérateur ferroviaire » signifie qui, à la date de soumission de l'ISQ, est l'opérateur direct pour les services de transport ferroviaire.
- b) « **Fournisseur qualifié** » est un candidat qui rencontre de façon satisfaisante toutes les exigences obligatoires de l'ISQ. Seuls les fournisseurs qualifiés seront invités à participer aux étapes suivantes de ce processus d'approvisionnement.
- c) « Répondant » comprend les opérateurs ferroviaires au Canada.

1.2 Introduction

- a) **Objectif de la présente ISQ**: L'objectif de l'étape 1 ISQ (voir section 1.4.a) est d'identifier les fournisseurs qualifiés qui seront invités à participer au processus d'approvisionnement pour les services de transport ferroviaire subséquents.
- b) Phase 1 du processus d'approvisionnement : La présente ISQ est la première phase d'un processus d'acquisition mené par le ministère de la Défense nationale pour le besoin de transport ferroviaire. Les répondants sont invités à se soumettre à une sélection préalable conformément aux modalités de la présente ISQ. Seuls les fournisseurs qualifiés seront autorisés à participer et à soumissionner lors d'une demande de soumissions subséquente publiée dans le cadre du présent processus d'approvisionnement.
- c) Évaluation approfondie des fournisseurs qualifiés : Bien que certains répondants puissent franchir avec succès l'étape de sélection préalable du gouvernement du Canada à la suite de cette ISQ, ce dernier se réserve le droit de réévaluer tout élément de la qualification de n'importe quel fournisseur qualifié, et ce, à tout moment du processus d'approvisionnement.
- d) **Fournisseurs qualifiés additionnels**: Le Canada pourrait, à sa seule discrétion, rouvrir l'étape 1 ISQ.
- e) L'ISQ n'est pas une demande de soumissions: Le présent processus d'ISQ ne constitue pas une demande de soumissions ou un appel d'offres. Aucun marché ne sera attribué à la suite des activités tenues pendant l'étape de l'ISQ. Le Canada se réserve le droit d'annuler toute exigence de qualification faisant partie du projet à tout moment pendant l'étape de l'ISQ. Le Canada peut annuler le processus d'ISQ en totalité ou en partie et il se peut que les processus d'approvisionnement subséquents décrits dans le présent document ne soient jamais entamés. Les répondants et les fournisseurs qualifiés peuvent se retirer du processus d'approvisionnement à tout moment. Par conséquent, les fournisseurs qualifiés peuvent

décider de ne pas soumettre de proposition à une demande de soumissions subséquente, quelle qu'elle soit.

1.3 Aperçu du projet et de la portée du processus concurrentiel

Les services de transport ferroviaire sont nécessaires pour faciliter les mouvements ferroviaires d'équipement militaire surdimensionné comme des véhicules, des remorques et des conteneurs (TEUS) à l'appui de l'exercice MAPLE RESOLVE 23.

1.4 Aperçu du processus d'approvisionnement prévu

- a) La présente ISQ constitue la première étape de ce processus d'approvisionnement. Bien que le processus d'approvisionnement puisse être modifié, le Canada prévoit actuellement qu'il sera mené selon les étapes suivantes :
 - Étape 1 Étape de l'Invitation à se qualifier (ISQ) : La présente ISQ servira à qualifier les répondants afin qu'ils puissent participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement. Le Canada publiera la liste des fournisseurs qualifiés, y compris toutes les entités, après l'étape de l'ISQ.
 - Étape 2 Étape de l'appel d'offres (AO): Le Canada enverra un AO aux fournisseurs qualifiés qui conserveront leur statut lorsque l'AO sera publié. Le Canada se réserve le droit de négocier directement avec un fournisseur si un seul opérateur ferroviaire est en mesure de fournir les services.
- b) Habituellement, les documents d'approvisionnement du Canada peuvent être téléchargés à partir du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) sur le site AchatsCanada. Toutefois, après avoir établi la liste des fournisseurs qualifiés, le Canada mettra les documents d'approvisionnement à la disposition exclusive de ces fournisseurs qualifiés, plutôt que de les rendre disponible sur le site AchatsCanada.
- c) L'échéancier prévu pour chaque étape est le suivant :
 - Étape 1 Invitation à se qualifier (ISQ) : fermeture le 21 décembre 2022
 - Étape 2 Étape de l'appel d'offres (AO) : 4 au 10 janvier 2023

2. Instructions à l'intention des répondants

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Le document 2003 (2022-03-29), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels (tel que modifié par la section 2.1 de la présente ISQ), est intégré par renvoi à l'ISQ et en fait partie intégrante, comme s'il y était formellement reproduit. En cas d'incompatibilité entre les dispositions du document des Instructions uniformisées et le présent document, ce dernier l'emporte. Le document 2003, Instructions uniformisées, se trouve à l'adresse suivante : https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/1/2003/26.

W2023-R002F/A

- a) L'ISQ est une demande de manifestations d'intérêt et non un appel d'offres ou une demande de soumissions. Aucune période de validité ne s'applique étant donné qu'une ISQ invite seulement les répondants à se qualifier. Le Canada présumera que tous les répondants souhaitent se qualifier, à moins qu'ils ne se retirent par écrit.
- b) L'article 01 (2016-04-04) Dispositions relatives à l'intégrité soumission du document 2003, Instructions uniformisées est supprimé.
- L'article 04 (2007-11-30) Définition de soumissionnaire du document 2003, Instructions uniformisées est supprimé.
- d) Terminologie pour l'ISQ :
 - i) le terme « soumissionnaire » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacé par le terme « répondant »;
 - ii) le terme « soumission » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacé par le terme « réponse »;
 - iii) l'expression « clôture de la demande de soumissions » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacée par l'expression « clôture de l'ISQ »;
 - iv) l'expression « demande de soumissions » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacée par l'expression « invitation à se qualifier ».
- e) L'article 05 (2018-05-22), Présentation des soumissions, sous-section 2(d), est supprimée et remplacée par : Il incombe au répondant :

d'envoyer sa réponse uniquement à l'organisation du ministère de la Défense nationale (MDN) chargée de les recevoir conformément à la page 1 de cet ISQ.

- f) L'article 06 (2022-03-29), Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- g) L'article 07 (2022-03-29), Soumissions retardées, est supprimée et remplacée par:

Il incombe au répondant de s'assurer que MDN/ D Achats Imp 8 a bien reçu l'ensemble de sa réponse. Les erreurs d'acheminement ou autres défaillances électroniques entraînant une réponse en retard ne seront pas acceptées.

- h) L'article 08 (2022-03-29), Transmission par télécopieur ou par poste électronique, est supprimée en entier.
- L'article 20 (2017-04-27), Autres renseignements, sous-section 2 est supprimée en entier.
- j) L'article 21 (2022-01-28) Code de conduite pour l'approvisionnement soumission du document 2003, Instructions uniformisées est supprimé et remplacé par ce qui suit : 21 Code de conduite pour l'approvisionnement

Le processus d'approvisionnement est assujetti au Code de conduite pour l'approvisionnement (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/cca-ccp-fra.html)

2.2 Questions, commentaires et communications

- a) **Point de contact unique**: Afin d'assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement concurrentiel, toutes les questions et autres communications ayant trait à l'ISQ doivent être adressées uniquement à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans l'ISQ page de couverture à TransportationContracting@forces.gc.ca. Le non-respect de cette exigence peut rendre la réponse non recevable.
- b) Date limite de soumission des questions : Toutes les questions et observations concernant l'ISQ doivent être envoyées par courriel à l'autorité contractante au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la date de clôture de l'ISQ. Il se peut qu'aucune réponse ne soit donnée aux questions reçues après cette date.
- c) Contenu des questions: Les répondants devraient citer le plus précisément possible le numéro de l'article de l'ISQ auquel se rapporte la question. Ils devraient prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour permettre au Canada de fournir une réponse précise. Toute question qui comporte, de l'avis du répondant, des renseignements exclusifs, doit afficher clairement la mention «propriété exclusive» pour chaque élément pertinent. Les éléments affichant la mention « propriété exclusive » seront traités en tant que tels, à moins que le Canada considère que la question n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut modifier les questions ou peut demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission de la question modifiée et de la réponse à l'ensemble des répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux questions dont la formulation empêche leur publication sur le site AchatsCanada.
- d) **Publication des réponses** : Pour garantir l'uniformité et la qualité des renseignements communiqués aux fournisseurs, toutes les questions (conformément à la présente section) ainsi que les réponses seront publiées sur le site AchatsCanada.

2.3 Présentation des réponses

- a) Les répondants sont dans l'obligation de soumettre toute l'information demandée dans l'ISQ (W2023-R002F/A).
- b) À moins d'indication contraire dans l'ISQ ou si autrement indiqué par l'autorité contractante, les réponses doivent être soumises à l'organisation du ministère de la Défense nationale par courrier électronique avant la date et l'heure indiquées à la page 1 de l'ISQ.
- c) Soumissions électroniques : Les courriels individuels qui peuvent comprendre certains scripts, formats, macros et/ou liens intégrés ou qui dépassent cinq (5) mégaoctets peuvent être rejetés par le système de courrier électronique et/ou le(s) pare-feu du Canada sans préavis au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les réponses plus importantes peuvent être soumises par plus d'un courriel. Le Canada confirmera la réception des documents. Il incombe au répondant de s'assurer qu'il a bien reçu l'ensemble de sa réponse. Les répondants ne devraient pas présumer que tous les documents ont été reçus à moins que le Canada n'accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, les répondants sont priés de prévoir suffisamment de temps avant la date de clôture et l'heure pour confirmer la réception. Les réponses soumises après la date et l'heure de clôture ne seront pas acceptées.

2.4 Droits du Canada

En plus de tout autre droit que le Canada a décrit dans la présente ISQ, y compris ceux qui y sont intégrés par renvoi, le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :

- rejeter et de ne pas examiner davantage une réponse si, à son avis, l'une des composantes de la réponse présente des questions ou des problèmes potentiels, perçus ou réels qui pourraient nuire à la sécurité nationale du Canada;
- b) retirer en tout temps un fournisseur qualifié s'il présente, de l'avis du Canada, des questions ou des problèmes potentiels, perçus ou réels qui pourraient nuire à la sécurité nationale du Canada;
- c) annuler en tout temps la présente ISQ;
- d) republier l'ISQ;
- e) en tout temps au cours de l'étape 2, celle de l'Appel d'offres (AO), suspendre l'étape 2 et retourner à l'étape 1, celle d'ISQ;
- f) s'il n'y a qu'un seul répondant à la présente ISQ qui devient un fournisseur qualifié, négocier avec le seul fournisseur qualifié afin de procurer des services de transport ferroviaire tout en assurant la meilleure valeur au Canada.

3. Préparation et présentation d'une réponse

3.1 Langue pour les communications à venir

Dans le Formulaire 1 – Formulaire de présentation de la réponse, chaque répondant doit indiquer dans quelle langue officielle du Canada il souhaite recevoir des communications futures concernant la présente ISQ et les étapes subséquentes du processus d'approvisionnement.

3.2 Contenu de la réponse

Une réponse complète à la présente ISQ doit comprendre tous les éléments décrits ci-après:

 a) Annexe B - Formulaire 1 - Formulaire de présentation de la réponse (demandé à la clôture de l'ISQ): Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire de présentation de la réponse complété.

4. Processus d'évaluation des réponses

4.1 Évaluation des qualifications du répondant

Le gouvernement du Canada fera l'évaluation de chaque réponse afin de déterminer si elle satisfait à toutes les exigences obligatoires décrites dans la présente ISQ. Le répondant doit respecter toutes les exigences obligatoires et les exigences de l'ISQ dans sa réponse pour que le répondant soit déclaré comme étant un fournisseur qualifié.

4.2 Déroulement de l'évaluation

a) Évaluation des réponses

- i) Les réponses seront évaluées par rapport à toutes les exigences décrites dans la présente ISQ, y compris les exigences de qualification obligatoires de l'annexe A.
- ii) Chaque réponse fera l'objet d'un examen visant à déterminer sa conformité aux exigences obligatoires de la présente ISQ. Tous les éléments de la présente ISQ qui constituent des exigences obligatoires sont désignés par les termes « doit », « doivent », « obligatoire » ou « requis ». Les réponses qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et seront rejetées. Une fois qu'une réponse a été disqualifiée, le Canada n'est pas tenu de l'évaluer de façon plus approfondie.
- b) Équipe d'évaluation : Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les réponses. Le Canada se réserve le droit de faire appel à un expert-conseil indépendant, ou d'utiliser toutes les ressources du gouvernement pour évaluer une réponse. Les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement tous à l'ensemble des aspects de l'évaluation
- c) Pouvoirs discrétionnaires durant l'évaluation : En plus de tout autre droit décrit dans la présente ISQ, lorsque le Canada évalue les réponses, il peut, sans toutefois y être obligé demander des renseignements supplémentaires justifiant la conformité de la réponse à toute exigence obligatoire.
- d) Demandes de précisions: Si le Canada demande au répondant des précisions ou des renseignements supplémentaires concernant une réponse ou s'il souhaite vérifier celle-ci, le répondant disposera d'un délai de trois (3) jours ouvrables (ou d'un délai plus long, précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Selon la nature de la demande, le non-respect de ce délai peut entraîner la non-recevabilité de la réponse
- e) Extension du délai de réponse : Si le répondant a besoin de plus de temps, l'autorité contractante peut, à sa seule discrétion, lui accorder une prolongation du délai.

4.3 Critères de qualification

a) Lorsque la réponse satisfait à toutes les exigences de l'ISQ, le répondant devient un fournisseur qualifié pour la prochaine étape du processus d'approvisionnement.

W2023-R002F/A

- b) Le Canada se réserve le droit de réévaluer la qualification de tout fournisseur qualifié, et ce, à tout moment durant le processus d'approvisionnement. Par exemple, si de nouveaux renseignements sont signalés au Canada et mettent en doute les qualifications du fournisseur qualifié dans le cadre de la présente ISQ, le Canada pourra réévaluer ce fournisseur qualifié. Le cas échéant, le Canada pourrait demander des renseignements supplémentaires. Si le fournisseur qualifié ne les fournit pas dans les trois (3) jours ouvrables (ou dans le délai qui a été prolongé par l'autorité contractante), le Canada peut disqualifier le fournisseur qualifié.
- c) Tous les répondants recevront un avis écrit leur indiquant s'ils ont réussi ou non l'étape de la qualification. De plus, la liste des fournisseurs qualifiés, y compris les entités qui les composent, sera publiée sur le site AchatsCanada.

ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION OBLIGATOIRES

Exigences de qualification obligatoires :

 Le répondant doit proposer des gares ferroviaires pour chaque emplacement énuméré cidessous :

- a. Origine 2 BSDC Valcartier, QC Gare ferroviaire à moins de 250 km de distance en voiture: et
- Destination 3 BSDC Détachement d'Edmonton, Wainwright, AB Gare ferroviaire à moins de 25 km de distance en voiture.

Les gares ferroviaires proposées doivent avoir une aire de rassemblement minimale de 1 acre et supporter un minimum de 10 wagons à la fois.

2. Le répondant doit avoir accès à des wagons qui peuvent transporter du matériel militaire surdimensionné comme des véhicules, des remorques et des conteneurs (TEUs) pendant les périodes suivantes :

Déploiement : du 15 février 2023 au 15 avril 2023;

Redéploiement : du 23 mai 2023 au 30 juin 2023 (la période pourrait être prolongée en juillet par le MDN au besoin).

Des wagons tels que le HTTX 60' et l'ITTX 89' ont été utilisés dans le passé pour des exigences similaires. Les wagons contenant des rails latéraux surélevés devraient être limités en raison des risques d'endommagement des pneus pour les véhicules qui sont plus grands pendant les opérations de chargement et de déchargement.

Le répondant doit soumettre les renseignements suivants pour démontrer la conformité aux exigences de qualification ci-dessus :

- a) Les renseignements confirmant l'accès aux gares ferroviaires proposées à l'origine et à destination en complétant le formulaire 1 – Formulaire de présentation de la réponse; et
- b) Les renseignements confirmant l'accès aux wagons durant les périodes indiquées en complétant le formulaire 1 Formulaire de présentation de la réponse.

ANNEXE B – FORMULAIRE 1, FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE

Invitation à se qualifier no W2023-R002F/A Formulaire de présentation de la réponse				
Nom du répondant:				
Dénomination sociale complète du répondant : (requis)				
Représentant autorisé du répondant (c'est-à-dire le responsable) : (requis)	Nom:			
	Titre :			
	Adresse:			
	No de téléphone :			
	Courriel :			
Gares ferroviaires	s proposées			
Gare ferroviaire proposée à l'origine 2 BSDC Valcartier, Quebec (à moins de 250 km de distance en voiture)	Nom:			
(requis)	Adresse:			
Adresse: 2 CDSB Valcartier 5 CMBG Valcartier, Building 110 Courcelette, QC G0A 4Z0	Taille de l'aire de rassemblement / Nombre de wagons à la fois (capacité)			
Gare ferroviaire proposée à destination 3 BSDC détachement d'Edmonton, Wainwright, Alberta (à moins	Nom:			
de 25 km de distance en voiture) (requis)	Adresse:			
Adresse: 3 BSDC EDMONTON 5 th Canadian Division Support Base Edmonton Detachment Wainwright Building 624 (RAILHEAD) Gurkhali Rajmarg Road Denwood, Alberta, T0B 1B0	Taille de l'aire de rassemblement / Nombre de wagons à la fois (capacité)			

Déploiement : lu 15 février 2023 au 15 avril 2023	
Padánloiamant :	
lu 23 mai 2023 au 30 juin 2023	
Prolongation possible (si equis) :	
juillet 2023 au 31 uillet 2023	
épondant, que j'ai enti	èrement lu l'invitation à se
u'il offre des services ré s de la présente ISQ; lets, véridiques et exac	épondant aux exigences
luu Re	edéploiement : 23 mai 2023 au juin 2023 colongation pssible (si quis) : uillet 2023 au 31 llet 2023 pondant, que j'ai entie d offre des services re de la présente ISQ;